

Astrée Assurances

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 Mai 2017

1 - L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de porter le capital social de la Compagnie de 20.000.000 Dinars à 30.000.000 Dinars, par incorporation de réserves facultatives et attribution d'une action gratuite pour deux actions anciennes. Les actions nouvelles ainsi créées porteront jouissance à partir de 01 Janvier 2017.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2 - L'Assemblée Générale Extraordinaire décide la mise en conformité des statuts de la Compagnie comme suit :

Article 6 (nouveau) : CAPITAL SOCIAL

« Le capital Social est fixé à 30.000.000 Dinars divisé en 6.000.000 actions nominatives de 5 Dinars, chacune ».

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

3 - Les autres dispositions des statuts restent inchangées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

4 - L'Assemblée Générale Extraordinaire donne tous les pouvoirs au Président du Conseil d'Administration pour assurer la réalisation et la constatation de la présente augmentation de capital et procéder à la modification corrélative des statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

5 - Tous pouvoirs sont donnés aux porteurs des copies ou extraits du présent procès-verbal pour faire tous les dépôts et publications légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Astrée Assurances

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 Mai 2017

1 - L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2016, tels qu'ils sont présentés, approuve le rapport de gestion, les états financiers de l'exercice 2016, et donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier et sans réserve de leur gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2 - L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes et en application des articles 200 & suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, approuve les opérations et les conventions autorisées par le Conseil d'Administration et mentionnées dans ce rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

3 - L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2016 de 13.787.215,531 D ainsi que le report à nouveau de 14.037.420,417 D. comme suit :

Réserves pour réinvestissements exonérés : 6 027 500,000 D

Réserves facultatives (Constituées après 2013): 10 000 000,000 D

Report à nouveau : 11 797 135,948 D

Total : 27 824 635,948 D

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

4 - L'Assemblée Générale Ordinaire décide de distribuer aux actionnaires un montant de 8.800.000,000 D de dividendes, soit 2,2 Dinars par action. Ce montant sera prélevé sur les réserves facultatives constituées au 31/12/2013. Ces dividendes ne seront pas soumis à la retenue à la source conformément au paragraphe 7 de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour l'année 2014. Ce dividende sera mis en paiement à partir du 01 Juin 2017.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

5 - L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant des jetons de présence alloués aux administrateurs pour l'exercice 2017, à cent mille dinars (100.000 D). Ce montant est mis à la disposition du Conseil d'Administration qui en fixera la répartition entre ses membres.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide, en outre, d'allouer :

- Un montant de quinze mille dinars (15.000D) en rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit.
- Un montant de quinze mille dinars (15.000D) en rémunération des membres du Comité de Risques.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

6 - L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle, pour une durée de 3 ans, le mandat des Administrateurs suivants :

- M. Mohamed Habib Ben SAAD
- M. Abdel Monem KOLSI
- M. Zouheir HASSEN
- La Banque de Tunisie
- Le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel.

Ces mandats arriveront à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2019.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

7- L'Assemblée Générale Ordinaire nomme la Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM) en tant qu'administrateur. Le mandat de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM) arrivera à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2019.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

8- L'Assemblée Générale Ordinaire approuve le changement du représentant du commissaire aux comptes « Mazars » Monsieur Mohamed Hédi KAMMOUN en remplacement de Monsieur Adel Mohsen CHAABANE, et ce pour la période restante du mandat de « Mazars », qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2017.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

9- L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs au représentant légal de la Société ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

ASTREE COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES

S.A. au capital de 20.000.000 Dinars - Siège social : 45, Avenue Kheireddine Pacha - 1080 Tunis

Téléphone : 71 904 211, Fax : 71 902 723, Email : courrier@astree.com.tn

BILAN AU 31 DECEMBRE 2016 et 2015 (Après affectation des résultats)

Actif du bilan	Au 31/12/2016			Capitaux propres et passif du bilan	Au 31/12/2016	Au 31/12/2015
	Brut	Amortissements et provisions	Net			
Actifs incorporels	901 063	<707 341>	193 722	Capital Social	20 000 000	20 000 000
				Réserves et primes liées au capital	24 031 873	22 831 873
Actifs corporels d'exploitation	6 124 326	<4 839 517>	1 284 809	Autres capitaux propres	45 757 815	39 730 315
				Report à nouveau	11 797 136	14 037 420
Placements	336 887 839	<19 283 782>	317 604 057	Total des capitaux propres après affectation	101 586 824	96 599 608
				Provisions pour risques et charges	7 132 109	7 433 798
Part des réassureurs dans les provisions techniques	34 075 068		34 075 068	Provisions techniques brutes	240 195 900	218 796 248
				Dettes pour dépôts reçus des cessionnaires	23 736 588	33 154 448
Créances	66 685 400	<14 690 193>	51 995 207	Autres dettes	41 141 432	27 575 996
Autres éléments d'Actif	18 349 562		18 349 562	Dividendes à payer	8 800 000	8 000 000
				Autres passifs	909 572	948 075
Total de l'Actif :	463 023 258	<39 520 833>	423 502 425	Total des capitaux propres et du passif :	423 502 425	392 508 173

Tableau d'évolution des capitaux propres de 2014 à 2016

	Capital	Réserve légale	Réserves et primes liées au capital	Autres Capitaux Propres	Résultat reporté	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31/12/2014 avant affectation	20 000 000	2 000 000	35 631 873	29 202 815	249 785	11 653 587	98 738 060
Affectation AGO du 13 Mai 2015				5 000 000	6 653 587	<11 653 587>	
Dividendes à verser au titre du bénéfice 2014			<6 800 000>				<6 800 000>
Solde au 31/12/2014 après affectation	20 000 000	2 000 000	28 831 873	34 202 815	6 903 372	0	91 938 060
Solde au 31/12/2015 avant affectation	20 000 000	2 000 000	28 831 873	34 202 815	6 903 372	12 661 548	104 599 608
Affectation AGO du 28 Avril 2016				5 527 500	7 134 048	<12 661 548>	
Dividendes à verser au titre du bénéfice 2015			<8 000 000>				<8 000 000>
Solde au 31/12/2015 après affectation	20 000 000	2 000 000	20 831 873	39 730 315	14 037 420	0	96 599 608
Solde au 31/12/2016 avant affectation	20 000 000	2 000 000	20 831 873	39 730 315	14 037 420	13 787 216	110 386 824
Affectation AGO du 23 Mai 2017			10 000 000	6 027 500	<2 240 284>	<13 787 216>	
Dividendes à verser au titre du bénéfice 2016			<8 800 000>				<8 800 000>
Solde au 31/12/2016 après affectation	20 000 000	2 000 000	22 031 873	45 757 815	11 797 136		101 586 824